



LES CONSEILS PARTICIPATIFS À MARMANDE : LES GRANDS PRINCIPES DE L'OUTIL COLLABORATIF

La mise en place

Les conseils participatifs sont créés lorsqu'un projet structurant est mis à l'ordre du jour par la ville de Marmande.

Les projets portés par la Municipalité font partie du contrat municipal sur la base duquel elle a été élue, mais ils peuvent également provenir des demandes des instances représentatives des habitants ou être dictés par l'actualité.

La composition

Les conseils participatifs réunissent des élus, leurs collaborateurs et tous ceux qui ont quelque chose à dire et à partager dans le processus démocratique de la prise de décision.

Les conseils participatifs regroupent des habitants volontaires et des habitants tirés au sort, des représentants du monde associatif, social, économique, des experts, des élus et leurs collaborateurs.

Les participants sont regroupés en trois collèges:

- le collège des habitants,
- celui des partenaires associatifs, institutionnels et sociaux-économiques,
- celui des élus, assistés de leurs collaborateurs.

Par souci de représentativité, les trois collèges du conseil participatif sont d'une manière générale d'effectifs équivalents. Ces effectifs pourront être modulés en fonction des besoins.

Le collège des habitants

Il est formé, pour les deux tiers d'entre eux, de volontaires qui déclarent leur candidature à l'issue d'une réunion publique de lancement du projet. Un quart des participants volontaires est réservé aux habitants les plus concernés, comme par exemple les riverains d'un projet.

Si le nombre de volontaires est supérieur au nombre d'habitants prévus, un tirage au sort est réalisé.

Le dernier tiers du collège des habitants est tiré au sort. Le tirage au sort est réalisé en fonction de la thématique du projet, sur la base de listes d'habitants à disposition de la municipalité.

Les tirages au sort sont réalisés par les membres de la commission citoyenneté, réunissant des élus de la majorité et de l'opposition.

Le collège des partenaires associatifs, institutionnels et sociaux-économiques.

Tous les principaux acteurs associatifs, institutionnels et sociaux-économiques en lien avec le projet sont représentés, autant que possible, dans le conseil participatif.

Le collège des élus et de leurs collaborateurs.

Les élus dont la délégation porte sur un aspect du projet ainsi que les techniciens municipaux des services concernés constituent ce troisième collège.

L'objectif

Réunir des acteurs qui, traditionnellement, ne se rencontrent jamais, pour leur permettre de cheminer ensemble et dans la durée, autour d'un projet commun.

Le partage d'informations fait partie de la mission des conseils participatifs. Plusieurs forums d'information et d'échanges sont organisés tout au long de la démarche pour présenter à tous les Marmandais le déroulement d'un processus qui se veut interactif.

Le rôle

Prendre en charge la phase de réflexion, de débat, de concertation et de co-construction du projet. La phase de décision sera portée par le Conseil Municipal après présentation du projet.

Pour cela, les membres des conseils participatifs s'engagent à respecter la charte de la participation démocratique qui précise les engagements de chacun et qui invite à une éthique de la discussion.

La méthode

Information

La mise en agenda d'un projet fait l'objet d'une campagne d'information de la population, par voie de presse, par affichage et sur le site de la mairie de Marmande .

Une réunion publique avec débat initie le parcours collaboratif. A cette occasion, les objectifs du projet et le périmètre démocratique sont précisés, ainsi que les dates de début et de fin du conseil participatif.

A l'issue de cette réunion, les habitants volontaires déclarent leur candidature pour intégrer le conseil participatif.

Formation

Tout débat constructif nécessite un même niveau d'appropriation du sujet mais aussi d'un vocabulaire commun par l'ensemble des membres. C'est pourquoi le travail du conseil participatif débute par une phase d'information et de formation des membres participants.

Construction du projet

Les conseils participatifs visent à la fertilisation des points de vue et à la construction de compromis dynamiques.

Au travers d'échanges et de débats, les membres du conseil participatif contribuent à la construction du projet grâce à leur expertise d'usage, leur ressenti, leurs compétences et les valeurs qui les animent.

Ils peuvent faire appel à des experts en lien avec la thématique pour venir enrichir la réflexion et le débat démocratique.